

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2019/07/17/2019041834/justel>

Dossier numéro : 2019-07-17/02

Titre

17 JUILLET 2019. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant clôture de la session extraordinaire du Parlement de la Communauté française

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 20-08-2019 page : 79825

Entrée en vigueur : 30-08-2019

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La session extraordinaire 2019 du Parlement de la Communauté française est close le 4 septembre 2019 à minuit.

[Art. 2](#). Le Ministre-Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.